

AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE **LELEX****Nombre de membres**

afférents au C.M : 8
en exercice : 8
qui ont pris part
à la délibération : 7

SEANCE EXTRAORDINAIRE du 15 février 2023

L'an deux mille vingt trois, le quinze février,
à 18 h30, le conseil municipal de cette commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Roger GROSSIORD, Maire,

Date de convocation
13/02/2023

Etaient présents :

LEVRIER Patrick Adjoint
GABRIEL-ROBEZ Delphine, GROSGURIN Jean-Pierre, MERMET Jacques,
PERONNET Gilles

Date d'affichage
13/02/2023

Excusé(s) : GROSGURIN Laurence (pouvoir à Patrick Levrier)
TREMBLAY Sacha

Elue secrétaire de séance : GABRIEL-ROBEZ Delphine

Objet de la délibération : Motion contre le projet de fermeture de la classe de Lélex annoncée par l'Inspection Académique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été informé par mail en date du 17/01/2023 émanant de Mr Coupechoux, Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription de Gex, de la décision prise par Madame la DASEN, de supprimer une classe au regard des effectifs faibles sur le RPI lélex-Chézery et que la classe de Lélex a été choisie pour fermeture.

Suite à cette information, après divers échanges téléphoniques et rencontres notamment avec Monsieur Bernard Vuillat, Maire de Chézery-Forens, Monsieur Marco LECHARTIER, Président du RPI Lélex-Chézery, il en ressort que la commune de Lélex souhaite vivement maintenir sa classe.

Des investissements conséquents ont été réalisés par les communes pour créer ce RPI permettant à chaque commune distante de 13 km de maintenir une école sur son territoire rural (rénovation et mise en accessibilité des locaux, mise en place d'une cantine, achat d'un bus pour l'acheminement des enfants, garderie)

La commune de Lélex persévère dans son action afin que les effectifs augmentent, un projet immobilier important est en cours et va générer des emplois avec nouveaux habitants, le bailleur social présent sur notre commune a été interpellé afin que les appartements disponibles soient retirés de la vente et mis en location pour permettre l'arrivée de familles composées de jeunes couples avec enfants.

Sur la commune de Lélex, pour la rentrée 2023/2024, cinq enfants sont à comptabiliser, deux enfants domiciliés sur Lélex et trois enfants dont la famille est nouvelle arrivante .

Pour toutes ses raisons, il est nécessaire de conserver l'école à Lélex et le RPI mis en place entre les deux communes, Lélex et Chézery-Forens.

L'adage bien connu de tous « une école qui ferme, c'est un village qui meurt » et c'est ce que nous ne souhaitons pas.

Le conseil municipal, ou l'exposé du Maire,

Par 7 voix pour 0 contre 0 abstention

S'oppose fermement au projet de fermeture de la classe de Lélex,

Souhaite maintenir le RPI Lélex-Chézery,

Demande aux services départementaux de l'Education Nationale de surseoir à toute décision de fermeture

Pour copie conforme
Le Maire
Roger GROSSIORD